

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 15 janvier 2025 à 9 h en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, via l'application Teams, M. Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20250115-83

RECOMMANDATION AU CONSEIL - CERTIFICAT DE REGISTRE - RÈGLEMENT L-13149

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du certificat concernant le registre tenu les 16, 17, 18, 19 et 20 décembre 2024 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-13149 préparé par le Service du greffe le 7 janvier 2025.

(SD-2024-6399)

CE-20250115-84

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 18 décembre 2024 à 9 h.

(SD-2024-6779)

CE-20250115-85

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 18 décembre 2024 à 9 h 23.

(SD-2024-6779)



CE-20250115-86

RATIFICATION - MANDAT - PROCÉDURES LÉGALES EN
RECOUVREMENT - VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de ratifier le dépôt par le Service des affaires juridiques des procédures légales jugées nécessaires pour récupérer les taxes foncières échues et impayées, entre-autre pour la tarification de l'eau mesurée au compteur d'eau pour la propriété située au 3300, boulevard Industriel (matricule 65005-8550-62-8159-2-000-0000) et pour la propriété située au 6235, boulevard des Laurentides (matricule 65005-8555-01-3585-0-000-0000).

(SD-2024-6531)

CE-20250115-87

DÉPÔT - DÉBOURSÉS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte des rapports du trésorier du 25 novembre et du 2 décembre 2024 ainsi que du 8 janvier 2025 concernant des déboursés de 57 963 242,35 \$.

(SD-2025-52)

CE-20250115-88

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-
2481

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour le développement et la livraison d'une solution de gestion des demandes d'accès aux documents (Agent GRAD) au Service du greffe;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2024-6172)

CE-20250115-89

CESSION DE CONTRAT - CONTRAT INV-3673



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la cession du contrat INV-3673 par 9191-2733 Québec inc. (PAR Design) à 9465-7608 Québec inc. (Par Design), et ce, jusqu'à la fin prévue dudit contrat et selon le montant disponible entre le montant actuellement payé et facturé, moins le montant adjudgé.

(SD-2024-6185)

CE-20250115-90

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2574**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2574, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour les ententes-cadres de services professionnels d'ingénieurs-conseils relatifs aux ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

CIMA+ s.e.n.c.

lot 1

1 999 441 \$;

Stantec Experts-conseils ltée

lot 2

1 484 372 \$;

Tetra Tech QI inc.

lot 3

1 000 596 \$;

d'annuler l'appel d'offres pour le lot 4 dudit contrat.

(CT:1828415)

(SD-2024-6458)

CE-20250115-91

**DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-
2744**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour les services professionnels pour des études de vétusté, l'inventaire et la mise à jour du plan directeur de maintien d'actifs (PDMA), phase VII;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel



d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2024-6522)

CE-20250115-92

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-2846

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour les travaux de plantation d'arbres dans le cadre du plan d'action visant à réduire les îlots de chaleur et à augmenter la canopée sur le territoire lavallois, programme 2025, 2026 et 2027;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2024-6570)

CE-20250115-93

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-2824

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour le service de location de rétrocaveuse avec opérateur pour des opérations de compactage;

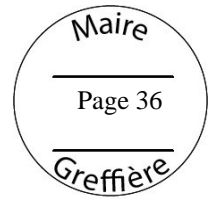
d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2024-6681)

CE-20250115-94

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-2853

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour des travaux d'infrastructures souterraines pour la réhabilitation par chemisage des conduites d'aqueduc sur diverses rues de la Ville de Laval, groupe 1, année 2025;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2024-6813)

CE-20250115-95

**APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - COLLÈGE
D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL JOHN
ABBOTT**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Collège d'enseignement général et professionnel John Abbott relatif au stage de sensibilisation en milieu policier pour les étudiants inscrits au programme de formation collégiale en techniques policières;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-6523)

CE-20250115-96

**RÉSOLUTION AMENDÉE - DEMANDE D'UTILISATION
AUTRE QU'AGRICOLE - LOT 4 116 350**

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20241113-4122, le comité exécutif informait la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de refuser la demande à l'effet d'aliéner, en faveur de Christian Duplantie et d'Investissements Cummings inc., une partie du lot 4 116 350 du cadastre du Québec représentant une superficie de 2 647,3 mètres carrés, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif agricole numéro CCA-2024-22, et ce, malgré la conformité à la réglementation d'urbanisme et au schéma d'aménagement et de développement révisé de Laval;

ATTENDU QU' une erreur s'est glissée quant au nom du demandeur;

ATTENDU QUE les pièces jointes au SD-2024-5873 comportent également cette erreur;



EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'amender la résolution CE-20241113-4122 afin qu'elle se lise comme suit:

«ATTENDU QUE l'aliénation du lot visé par la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et au schéma d'aménagement et de développement révisé de Laval;

ATTENDU QUE l'acquéreur potentiel n'est pas un producteur agricole;

ATTENDU QUE l'aliénation de l'emplacement visé aurait pour effet de morceler et de réduire la superficie de la terre du lot 4 116 350 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que, malgré la conformité à la réglementation d'urbanisme et au schéma d'aménagement et de développement révisé de Laval, de refuser la demande à l'effet d'aliéner, en faveur de François Duplantie et d'Investissements Cummings inc., une partie du lot 4 116 350 du cadastre du Québec représentant une superficie de 2 647,3 mètres carrés, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif agricole numéro CCA-2024-22.»;

de remplacer les pièces jointes au SD-2024-5873 par les pièces jointes au sommaire décisionnel SD-2024-6690.

(SD-2024-6690)

CE-20250115-97

ADOPTION - PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN
PPCMOI - LOT 1 786 675

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le



Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'autoriser un projet d'habitations contiguës d'un logement en projet intégré sur le lot 1 786 675 du cadastre du Québec, situé au 5855, boulevard des Mille-Îles, et de façon précise, d'y permettre:

les projets intégrés;

l'application des dispositions applicables au type de milieux T4.3 au lieu des dispositions applicables au type de milieux CI.2;

à l'intérieur d'un projet intégré, une distance minimale de 3 mètres entre 2 habitations d'une hauteur de moins de 11 mètres au lieu de 4 mètres;

à l'intérieur d'un projet intégré, de ne pas appliquer la marge avant secondaire minimale entre, d'une part, une façade qui ne comprend aucune porte d'accès et, d'autre part, une allée d'accès ou de stationnement, une case de stationnement ou une allée piétonnière longeant une allée d'accès ou de stationnement;

une saillie maximale d'un balcon ou d'une loggia faisant corps avec le bâtiment principal en cour arrière de 6 mètres au lieu de 2,5 mètres;

conditionnellement à ce que le nombre d'étages du bâtiment principal n'excède pas 2 étages et que sa hauteur n'excède pas 10 mètres.

(SD-2024-6774)

CE-20250115-98

**CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE RÉOLUTION
AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 1 786 675**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de fixer la date de l'assemblée publique de consultation au 30 janvier 2025 à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville et par voie de visioconférence, concernant le projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'autoriser un projet d'habitations contiguës d'un logement en projet intégré sur le lot 1 786 675 du cadastre du Québec, situé au 5855, boulevard des Mille-Îles.

(SD-2024-6774)

CE-20250115-99

**APPROBATION - PROJET DE LETTRE - PROJET DE
RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 1 786 675**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'approuver le projet de lettre à expédier aux citoyens à inviter à l'assemblée publique de consultation ainsi que le plan et la liste des adresses de ces citoyens, concernant le projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'autoriser un projet d'habitations contiguës d'un logement en projet intégré sur le lot 1 786 675 du cadastre du Québec, situé au 5855, boulevard des Mille-Îles.

(SD-2024-6774)

CE-20250115-100

**ADOPTION - PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN
PPCMOI - LOT 6 652 075**

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de construire, à la berge des Baigneurs, un pavillon d'accueil et une scène multifonctionnelle extérieure permanente visant à accueillir diverses activités communautaires et de diffusion culturelle, sur le lot projeté 6 652 075 du cadastre du Québec, situé en bordure de la rue Hotte et, plus spécifiquement, d'y permettre l'exercice du groupe d'usages «Activité de rassemblement (P2)».

(SD-2024-6822)

CE-20250115-101

**CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE RÉSOLUTION
AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 6 652 075**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de fixer la date de l'assemblée publique de consultation au 30 janvier 2025 à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville et par voie de visioconférence, concernant le projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de



construire, à la berge des Baigneurs, un pavillon d'accueil et une scène multifonctionnelle extérieure permanente visant à accueillir diverses activités communautaires et de diffusion culturelle, sur le lot projeté 6 652 075 du cadastre du Québec, situé en bordure de la rue Hotte.

(SD-2024-6822)

CE-20250115-102

**APPROBATION - PROJET DE LETTRE - PROJET DE
RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 6 652 075**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le projet de lettre à expédier aux citoyens à inviter à l'assemblée publique de consultation ainsi que le plan et la liste des adresses de ces citoyens, concernant le projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de construire, à la berge des Baigneurs, un pavillon d'accueil et une scène multifonctionnelle extérieure permanente visant à accueillir diverses activités communautaires et de diffusion culturelle, sur le lot projeté 6 652 075 du cadastre du Québec, situé en bordure de la rue Hotte.

(SD-2024-6822)

CE-20250115-103

**ADOPTION - PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN
PPCMOI - LOT 6 582 501**

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de construire la nouvelle caserne de pompier numéro 1 (Pont-Viau) sur le lot 6 582 501 du cadastre du Québec, situé à l'intersection des boulevards des Laurentides et du Souvenir, et, de façon plus précise, d'y permettre:

une marge avant maximale de 8 mètres au lieu de 3 mètres;



une marge latérale minimale relative à une ligne latérale de terrain adjacente à un terrain voisin localisé dans un type de milieux de catégorie T2, T3 ou T4, à l'exception du type de milieux T4.5, fixée à 4 mètres au lieu de 6 mètres;

une emprise au sol du bâtiment principal d'un minimum de 18 % au lieu de 25 %;

aucun minimum de front bâti sur rue au lieu d'un minimum de 50 %;

l'installation d'une génératrice en cour arrière alors qu'elle est prohibée dans cette cour;

une entrée charretière d'une largeur maximale de 19 mètres au lieu de 6 mètres;

une surface carrossable d'un maximum de 38 % et de 2 750 mètres carrés, au lieu de 10 % et 500 mètres carrés;

un nombre minimal d'étages fixé à un étage au lieu de 2 étages;

l'entreposage des matières résiduelles dans des bacs roulants situés à l'extérieur du bâtiment alors que cette installation est prohibée;

une construction technique hors toit située sur le même plan de façade du bâtiment au lieu de respecter un retrait équivalent à sa hauteur par rapport au plan de façade de l'étage situé immédiatement en dessous;

une construction habitable hors toit située sur le même plan de façade du bâtiment au lieu de respecter un retrait équivalent à sa hauteur par rapport au plan d'une façade principale avant de l'étage situé immédiatement en dessous;

une distance entre une aire de stationnement et la façade principale avant nulle au lieu d'un minimum de 1,5 mètre;

un plan angulaire au bâtiment principal, pour définir sa hauteur maximale et son volume, non applicable alors qu'un maximum de 45 degrés est prescrit;

une marge arrière minimale de 4 mètres au lieu de 6 mètres;

un pourcentage minimal d'ouverture d'une façade principale au rez-de-chaussée fixé à 29 % au lieu de 40 %;

des portes de garage situées sur une façade principale avant d'un bâtiment principal occupant moins de 40 % de la largeur de cette façade au lieu de 30 %.

(SD-2024-6823)



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de fixer la date de l'assemblée publique de consultation au 30 janvier 2025 à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville et par voie de visioconférence, concernant le projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de construire la nouvelle caserne de pompier numéro 1 (Pont-Viau) sur le lot 6 582 501 du cadastre du Québec, situé à l'intersection des boulevards des Laurentides et du Souvenir.

(SD-2024-6823)

CE-20250115-105

**APPROBATION - PROJET DE LETTRE - PROJET DE
RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 6 582 501**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le projet de lettre à expédier aux citoyens à inviter à l'assemblée publique de consultation ainsi que le plan et la liste des adresses de ces citoyens, concernant le projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de construire la nouvelle caserne de pompier numéro 1 (Pont-Viau) sur le lot 6 582 501 du cadastre du Québec, situé à l'intersection des boulevards des Laurentides et du Souvenir..

(SD-2024-6823)

CE-20250115-106

**CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU
CONTRAT SP-29271**

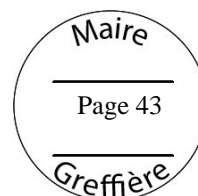
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 3 071,15 \$ pour la contingence du contrat SP-29271 relatif à des travaux de correction du drainage sur la terrasse Bellefeuille, lot 17, groupes 1 à 6.

(CT:1827450)
(SD-2024-6303)

CE-20250115-107

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT DOS-482



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des honoraires supplémentaires au montant de 42 586,74 \$, requis pour défrayer le coût des services de surveillance de Shellex Groupe conseil inc., prévus au contrat DOS-482, en lien avec les travaux relatifs à la fabrication et à l'installation de la signalisation monolithique des parcs industriels.

(CT:1828880)
(SD-2024-6504)

CE-20250115-108

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12791 - CONTRAT DOS-482

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12791, un montant de 38 888 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans.

(CT:1828880)
(SD-2024-6504)

CE-20250115-109

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-12924

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-12924 autorisant l'emploi de deniers du fonds général pour défrayer le coût attribuable aux travaux de reconstruction de la chaussée avec une structure de chaussée perméable sur la rue Leclair et le remboursement du fonds général au moyen d'une taxe spéciale.

(SD-2024-6648)

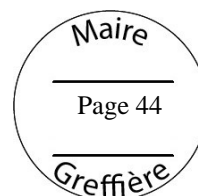
CE-20250115-110

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-12924

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-12924 autorisant l'emploi de deniers du fonds général pour défrayer le coût attribuable aux travaux de reconstruction de la chaussée avec une structure de chaussée perméable sur la rue Leclair et le remboursement du fonds général au moyen d'une taxe spéciale.

(SD-2024-6648)



CE-20250115-111

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-12924

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-12924 autorisant l'emploi de deniers du fonds général pour défrayer le coût attribuable aux travaux de reconstruction de la chaussée avec une structure de chaussée perméable sur la rue Leclair et le remboursement du fonds général au moyen d'une taxe spéciale.

(SD-2024-6648)

CE-20250115-112

RECOMMANDATION AU CONSEIL - HONORAIRES
SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT OS-28876

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser des honoraires supplémentaires à WSP Canada inc., au montant de 107 888,68 \$, requis pour défrayer le coût des services professionnels de surveillance prévus au contrat OS-28876, dans le cadre des travaux de réhabilitation du pont 21079 situé sur la Promenade des Îles.

(CT:1830916)
(SD-2024-6764)

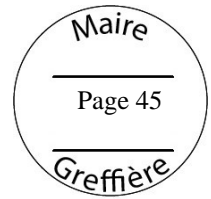
CE-20250115-113

DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS
- CONTRAT OS-28876

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 98 517 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement des honoraires supplémentaires pour les services professionnels de surveillance prévus au contrat OS-28876, dans le cadre des travaux de réhabilitation du pont 21079 situé sur la Promenade des Îles, et ce, à même la réserve financière pour le paiement comptant des immobilisations, conditionnellement à l'autorisation des honoraires supplémentaires par le conseil municipal.

(CT:1830916)
(SD-2024-6764)



CE-20250115-114

APPROBATION - ENTENTE D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC - GROUPE CRH CANADA INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente d'occupation du domaine public à intervenir entre Ville de Laval et Groupe CRH Canada inc. concernant l'occupation d'une partie du lot 1 356 646 du cadastre du Québec appartenant à la Ville;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-6505)

CE-20250115-115

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT OS-SP-30311

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des honoraires supplémentaires au montant de 9 083,03 \$, requis pour défrayer le coût des honoraires de MLC Associés inc. pour les services professionnels rendus suite au mandat OS-SP-30311 qui lui a été confié par la résolution CM-20210907-914, dans le cadre du projet de réfection d'une partie de la chaussée de l'accès au 2550, boulevard Industriel.

(CT:1828916)
(SD-2024-6510)

CE-20250115-116

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12987-F - CONTRAT OS-SP-30311

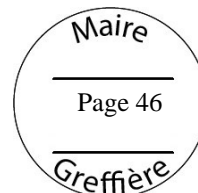
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12987-F, un montant de 8 300 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans.

(CT:1828916)
(SD-2024-6510)

CE-20250115-117

APPROBATION - CONVENTION D'UTILISATION ET
D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'IMMEUBLES - COMPLEXE
MULTI-SPORTS DE LAVAL INC.



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention d'utilisation et d'occupation temporaire d'immeubles pour bornes de recharge de véhicules électriques à intervenir entre la Ville de Laval et le Complexe Multi-sports de Laval inc. concernant la permission d'occupation d'une partie du lot 3 249 959 du cadastre du Québec, aux fins d'installation, de maintien et de remplacement de 6 bornes de recharge pour véhicule électrique et leurs équipements connexes ainsi que des infrastructures civiles et électriques accessoires;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-6769)

CE-20250115-118

**APPROBATION - FORMULAIRE DE DEMANDE DE
PAIEMENT CONJOINTE EN FAVEUR DE LA CÉDRIÈRE
BARBE INC.**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le formulaire de demande de paiement conjointe du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en faveur de La Cédrière Barbe inc. concernant les lots 1 719 944 et 1 720 191 du cadastre du Québec, portés au rôle d'évaluation foncière sous le numéro de matricule 8043-08-7789-6-000-0000, et ce, pour la durée du bail, soit du 1er septembre 2019 au 31 août 2029;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-6826)

CE-20250115-119

**APPROBATION - ENTENTE POUR LE DÉPLACEMENT OU
L'ENFOUISSEMENT D'UNE PORTION DU RÉSEAU DE
DISTRIBUTION - HYDRO-QUÉBEC**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente pour le déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution à intervenir entre Ville de Laval et Hydro-Québec et d'autoriser les coûts afférents pour la réalisation des travaux dans le cadre du projet des travaux de construction d'un nouveau chalet et de réfection majeure de la piscine au parc



Couvrette, incluant l'installation de jeux d'eau;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(SD-2025-32)

CE-20250115-120

AUTORISATION - NÉGOCIATION - ENTENTE - MINISTÈRE
DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la Ville de Laval à négocier les termes d'une entente dans le cadre du programme d'ententes en patrimoine auprès du ministère de la Culture et des Communications, pour les années 2025, 2026 et 2027.

(SD-2024-6404)

CE-20250115-121

BAIL EN FAVEUR DE REGROUPEMENT DU SPORT À
LAVAL, A.R.S.E.L./C.S.L.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le bail à intervenir entre la Ville de Laval et le Regroupement du sport à Laval, A.R.S.E.L./C.S.L. pour la salle d'entraînement du Complexe aquatique de Laval, pour une période d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2025, et ce, aux termes et conditions mentionnés au bail;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

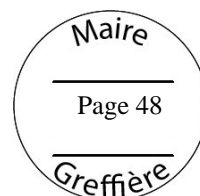
(CT:1829282)
(SD-2024-6473)

CE-20250115-122

APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE -
REGROUPEMENT DU SPORT À LAVAL, A.R.S.E.L./C.S.L.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et le Regroupement du sport à Laval, A.R.S.E.L./C.S.L., au montant total de 93 905,40 \$, et ce, aux termes et conditions



mentionnés à l'entente;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1829282)
(SD-2024-6473)

CE-20250115-123

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
PROTOCOLE D'ENTENTE - MAISON DE QUARTIER VIMONT**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Maison de quartier Vimont concernant le versement d'une subvention maximale au montant total de 209 608 \$ pour la réalisation du projet «Soutien des concertations locales, intersectorielles, multiréseaux-Concertation VizAxiom 2025-2026», et ce, dans le cadre du protocole d'entente avec la Fondation Lucie et André Chagnon pour la mise en oeuvre du plan d'action de la Politique régionale de développement social (PRDS), tel que recommandé par le comité transitoire régional;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1830582)
(SD-2024-6715)

CE-20250115-124

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
PROTOCOLE D'ENTENTE - REGROUPEMENT LAVALLOIS
POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Regroupement lavallois pour la réussite éducative concernant le versement d'une subvention maximale au montant total de 263 118 \$ pour la réalisation du projet «Communauté Bâtissant l'Avenir avec les Jeunes», et ce, dans le cadre du protocole d'entente avec la Fondation Lucie et André Chagnon pour la mise en oeuvre du plan d'action de la Politique régionale de développement social (PRDS), tel que recommandé par le comité transitoire régional;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à



signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1830582)
(SD-2024-6715)

CE-20250115-125

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à déposer une demande d'aide financière au nom de la Ville de Laval auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC), en lien avec le Programme d'ententes de développement culturel municipales et régionales, volet 1, pour les années 2025, 2026 et 2027, au montant total de 1 373 513 \$, et d'autoriser des crédits municipaux au montant de 1 373 513 \$ qui seront appariés à ceux du MCC;

de s'engager à respecter les modalités et conditions d'octroi de l'aide financière;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-6790)

CE-20250115-126

RATIFICATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de ratifier le dépôt de la demande d'aide financière au montant de 250 000 \$ soumise le 20 décembre 2024 auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du programme Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 1, concernant le projet de la Station culturelle Momo.

(SD-2024-6814)



À 9 h 09, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière